



## ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à la nomination du bureau de l'Exécutif de la Commune de  
Val-de-Ruz pour la période administrative 2024-2025

*Le Conseil communal de la Commune de Val-de-Ruz,*  
vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;  
vu le règlement général, du 14 décembre 2015 ;  
sur la proposition du président du Conseil communal,

**arrête :**

### Nomination

#### Article unique :

Le bureau du Conseil communal, pour la période administrative 2024-2025, est le suivant dès le 1<sup>er</sup> juillet 2024 :

Président :	Daniel Geiser
Vice-président :	Roby Tschopp
Secrétaire :	Jean-Claude Brechbühler
Secrétaire-adjointe :	Anouk Arbona
Membre :	Ahmed Muratovic

Val-de-Ruz, le 26 juin 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le chancelier

  
Y. Ryser

  
P. Godat